III) Demi-droite graduée

Définition : Pour définir une demi-droite graduée, il faut

- Une demi-droite dont l'origine marquera la graduation 0
- Une unité que l'on reporte régulièrement à partir de l'origine

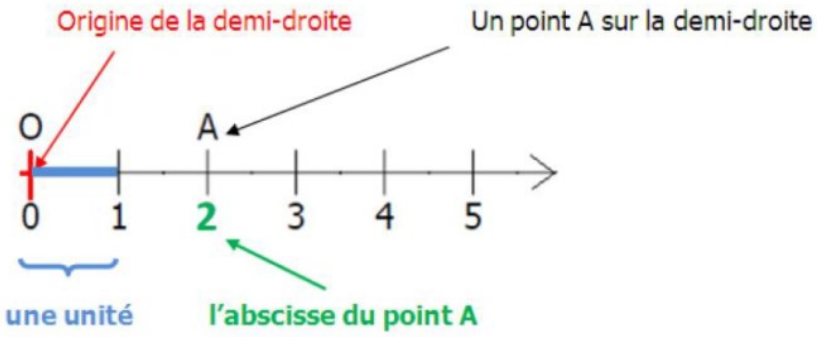

Remarque : Ici le point A est repéré par le nombre 2, on dira alors que 2 est l'abscisse du point A et on notera A (2)

On peut maintenant également placer des nombres décimaux, pour cela il faudra partager l'unité en 10, en 100 …

Exemple : Quelles sont les abscisses des points A et B ?

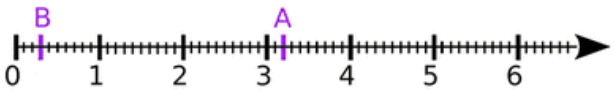

- Une unité est divisée en dix parts égales, ce qui signifie qu'elle est partagée en dix dixièmes.
- Le point A se trouve 2 dixièmes après 3 donc son abscisse est $3 + \frac{2}{10}$, soit 3,2.
- Le point B a pour abscisse $0 + \frac{3}{10}$, soit 0,3.
- On note A(3,2) et B(0,3).